

L'U2P soutient les professions qui souhaitent travailler le 1^{er} mai



POINTS CLÉS



Incohérence réglementaire

Certains commerces de proximité essentiels (alimentaires, fleuristes...) interdits d'ouvrir le 1^{er} mai



Flou juridique persistant

Des confusions entre les déclarations gouvernementales favorables à la tolérance et l'annonce de sanctions financières conséquentes



Requête U2P

Un engagement formel de l'état pour ne pas sanctionner les entreprises ouvertes dans le respect du droit des salariés et des bonnes conditions de rémunération



Appel au dialogue

Proposition de concertation entre les organisations professionnelles pour clarifier le cadre législatif à partir de 2026

Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI

Présidente de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes.



“Dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreux artisans et commerçants de proximité sont installés sur des territoires propices au tourisme et aux rassemblements familiaux. Pour bon nombre de professions, notamment les métiers de l'alimentaire ou les fleuristes, le 1^{er} mai représente une réelle opportunité d'activité. Dans un contexte économique dégradé, leur imposer une contrainte supplémentaire et brandir la menace de sanctions va à l'encontre des efforts déployés au quotidien par ces chefs d'entreprise de proximité pour maintenir l'emploi, le lien social et la vie locale. Pourquoi pénaliser ceux qui souhaitent travailler, dans le respect de leurs salariés et avec une juste rémunération ? Nous appelons le gouvernement à clarifier rapidement sa position, afin que ceux qui le souhaitent puissent ouvrir en toute sérénité, pour assurer la pérennité de leurs activités et répondre aux attentes de leurs clients.”

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon,
Vendredi 25 avril 2025

Contact Presse
Bertrand FAYET
04 72 85 06 69
b.fayet@u2p-aura.fr

U2P Auvergne-Rhône-Alpes
59 rue de St Cyr
CP404
69338 LYON CEDEX 09
Pour en savoir plus :
www.u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois
grandes organisations
patronales françaises.

Elle représente 2,8
millions d'entreprises,
soit les deux tiers des
entreprises françaises, et
réunit 5 organisations
qui représentent ces
catégories d'entreprises :

- la CAPEB
(bâtiment),
- la CGAD
(alimentation et
hôtellerie
restauration),
- la CNAMS
(fabrication et
services),
- l'UNAPL
(professions
libérales),
- et la CNATP (travaux
publics et paysage).

Il serait temps de sortir de situations absurdes et souvent injustes qui font que certains professionnels de proximité (bouchers, boulangers, charcutiers, fleuristes...), sont empêchés par la loi de faire travailler leurs salariés le 1^{er} mai, alors que leurs activités sont essentielles à la population.

En dépit de réglementations passées instaurant des tolérances et de récentes déclarations gouvernementales favorables à un élargissement des possibilités de travailler le 1^{er} mai, les chefs d'entreprise restent dans le flou le plus total.

C'est pourquoi l'U2P demande que l'Etat prenne rapidement l'engagement formel, pour ce 1^{er} mai 2025, de ne pas sanctionner les entreprises qui souhaiteront faire travailler leurs salariés, sous réserve de leur accord et d'une rémunération doublée.

Il conviendra ensuite d'engager une concertation avec les organisations représentatives de ces professions, et en premier lieu l'U2P, afin de déterminer le cadre législatif le plus approprié pour les années à venir.

“ Dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreux artisans et commerçants de proximité sont installés sur des territoires propices au tourisme et aux rassemblements familiaux. Pour bon nombre de professions, notamment les métiers de l'alimentaire ou les fleuristes, le 1er mai représente une réelle opportunité d'activité. Dans un contexte économique dégradé, leur imposer une contrainte supplémentaire et brandir la menace de sanctions va à l'encontre des efforts déployés au quotidien par ces chefs d'entreprise de proximité pour maintenir l'emploi, le lien social et la vie locale. Pourquoi pénaliser ceux qui souhaitent travailler, dans le respect de leurs salariés et avec une juste rémunération ? Nous appelons le gouvernement à clarifier rapidement sa position, afin que ceux qui le souhaitent puissent ouvrir en toute sérénité, pour assurer la pérennité de leurs activités et répondre aux attentes de leurs clients.”

Marie-Françoise Gondard-Argenti, Présidente de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes